



En co-organisation avec la FFrandonnée 74

**Séjour raquettes HAUT-JURA n° FR 014031
du lundi 29 janvier au vendredi 2 février 2024
Les Rousses d'Amont**

Niveau P2 T2

Organisation et gestion : TPA

Animateurs : Patrice Bayoud et Jannick Chépeaux

Logement :

Gîte Le Grand Tétras 705 route des Rousses d'Amont 39220 LES ROUSSES
site web grandtetras39@aol.com Tel : 03 84 60 51 13

chambres de 2 à 5 places (certaines avec salle de bain et sanitaire privé)
en ½ pension

Note : apporter vos affaires de toilette, vos serviettes de toilette, des pantoufles (chaussures d'intérieur) ainsi qu'un sac de couchage ou drap de dessus (drap housse, oreillers et couvertures à disposition). Location de draps et serviettes sur demande à 9 € par personne.

Acheminement et trajets sur place :

Covoiturage : 3 personnes / véhicule équipé neige – location éventuelle de minibus
A/R + trajets sur place compter environ 450 km

Equipement :

Chaque participant doit être en possession de l'équipement et des documents prévus au Règlement Intérieur

Equipement hivernal habituel avec raquettes, bâtons et pelle – prendre les crampons forestiers

Formalités :

CIN Carte d'Identité Nationale – Carte Vitale – Carte Européenne d'Assurance Maladie (certaines randonnées se font sur territoire suisse) - Pass sanitaire / vaccinal (si en vigueur)

Prix global : 300 €

Il comprend :

- Le covoiturage
- L'hébergement en ½ pension (boissons non comprises)
- Les frais d'Immatriculation Tourisme
- Frais de dossier SPJ (2€ / jour / participant)

Reste à votre charge :

- Les dépenses personnelles
- Les pique-niques (supérettes aux Rousses ou sur commande au gîte pour 10€)
- Télécabine, éventuellement pass chemins balisés raquettes
- Des visites pourront être organisées selon la météo et seront à régler directement sur place.

Nombre de participants :

3 mini – 10 maxi – le nombre pourra être limité par les véhicules disponibles au départ (raquettes : 3 personnes / véhicule)

Paiement : 2 chèques à l'ordre du TPA, joints au bulletin d'inscription

- 1^{er} acompte de 100 € mis de suite à l'encaissement
 - 2^{ème} acompte de 180 € encaissé début janvier
 - + 1 chèque séparé (à l'ordre du TPA) de 18 € si souscription à l'assurance individuelle
- Le solde d'environ 20 € sera réglé sur place par chèque à l'ordre du TPA

Assurances :

assistance-rapatriement : assurée par votre licence FFRandonnée

Assurance annulation et interruption de séjour (facultative) : 18 €

- Notice d'information consultable (annexe 10) sur le site du TPA Onglet SPJ/Immatriculation Tourisme)
- Le paiement de l'assurance se fait par chèque séparé à l'ordre du TPA en même temps que l'inscription

Descriptif des randonnées

Le programme défini pourra être adapté en fonction de tout événement indépendant de notre volonté, notamment des conditions météorologiques et nivologiques.

Si l'enneigement est insuffisant le séjour aura lieu et deviendra un séjour randonnées pédestres. Les données concernant les randonnées (dénivelés, temps de marche ...) sont renseignées à titre indicatif et peuvent varier sensiblement en fonction des conditions du jour.

Programme journalier :

J1 : depuis Lélex (+ coût A/R télécabine de la Catheline 9€ environ) :
Le Crêt de la neige D +350m / d 6,5km ou Le Reculet D +650m / d 11km

J2 : La Dent de Vaulion
depuis Pétra Félix boucle par la Petite Dent D +430m / d 7,5km ou A/R direct D +375m / d 6,2km

J3 : Mont Sala : depuis Les Landes d'Aval D +550m / d 12km

J4 : La Dôle :
depuis la D1005 D +450m / d 9,5km
ou sous la Dôle : Chalet des Apprentis et la Barillette depuis St Cergue D +490m / d 9km

J5 : Croix de Châtel depuis le col du Mollendruz D + 350m / d 8,5km
ou Le Mont Rond depuis le col de la Faucille D + 330m / d 6,6km

Visites possibles selon météo :

Espace des Mondes Polaires à Prémanson (8€)

Fort des Rousses – caves Juraflora (10€)

Musée de la Boissellerie à Bois d'Amont

Les personnes qui ne participeraient pas au programme prévu et/ou adapté resteraient sous leur propre responsabilité.

Soirées libres.

Inscription du 15 septembre au 6 octobre

Modalités d'inscription :

Tout candidat au séjour doit être à jour de sa licence FFRandonnée – niveau IRA minimum – et doit pouvoir en justifier (papier ou dématérialisée)

Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre du TPA

Dossier d'inscription **complet** (2 chèques 1^{er} et 2nd acompte + chèque assurance si souscrite)
à adresser à :

Madame Jannick Chépeaux
5b avenue du Pont Neuf – CRAN GEVRIER
74960 ANNECY

Annulation :

1/ En cas d'annulation pour raison sanitaire (Covid ou autre), les acomptes ne seront remboursés qu'après remboursement par l'hôtelier hébergeur, selon la législation en vigueur.

2/ En cas d'annulation de votre part, le Club retiendra :

Frais d'hébergement (selon l'hébergeur) :

- 30% avant 45 jours
- 70% avant 30 jours
- 100% ensuite

Covoiturage et autres frais :

- 100%

Si vous avez souscrit à l'assurance annulation/interruption, c'est elle qui vous remboursera éventuellement si vous répondez aux conditions. Lisez bien la notice !

L'inscription ne sera prise ne compte qu'à réception du dossier complet :

- **Bulletin d'inscription au séjour avec les 2 chèques d'acompte**
- **Bulletin de souscription à l'assurance individuelle avec chèque de 18 € daté du même jour que le bulletin d'inscription**

L'inscription sera validée selon le règlement SPJ en vigueur, au plus tôt 3 semaines après la date de début d'inscription.

Assurance Willis Towers Watson CS70001 92814 PUTEAUX Garantie Financière GROUPAMA
Utilisation de l'extension de l'immatriculation Tourisme de la FFRandonnée N° IM075100382